



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2010

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 10 février 2010 n° 1/10 "Sécurité 2010"
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accepte que la Municipalité signe un contrat de prestations avec la gendarmerie;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
- autorise la Municipalité à inscrire la somme relative à l'augmentation en EPT, dans le budget de fonctionnement, sous le chapitre "610-Police", dès 2011 à hauteur de Fr. 157'000.--.

Amendement :

- autorise la Municipalité à inscrire la somme relative à l'augmentation en EPT, dans le budget de fonctionnement, sous le chapitre "610-Police", dès 2011 à hauteur de Fr. 157'000.--.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 26 mars 2010.